

Julien LUIS

Responsable national SNES-FSU des classes préparatoires

A Madame la Directrice de l'Enseignement Supérieur et de
l'Insertion Professionnelle,
A Madame la Cheffe de l'Inspection Générale de l'Éducation,
du Sport et de la Recherche,

Paris, le 7 mai 2020.

Objet : Situation de l'enseignement de l'informatique en filière EC et en BCPST

Madame la Directrice de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, Madame la Cheffe de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, le SNES-FSU souhaite attirer votre attention sur la situation de l'enseignement de l'informatique dans certaines filières de CPGE. En effet, dans une note figurant dans le « VADEMECUM FAQ ADMINISTRATIVES MESRI COVID-19 », on peut lire : « *Plus aucune heure d'interrogation ne sera rémunérée à partir du 31 mars.* »

Or, dans les filières économiques et commerciales et BCPST, c'est dans le cadre de ces interrogations orales qu'est enseignée l'informatique. Il se trouve que ces enseignements sont essentiels dans ces deux filières, suivent un programme officiel et sont évalués de façon non négligeable aux concours. Certes, pour 2020, les enseignements de seconde année étaient pour l'essentiel terminés au 31 mars : les conséquences pour les concours 2020 sont donc limitées.

En revanche, l'amputation de plusieurs mois d'enseignement d'informatique pour les étudiants de première année va poser problème pour les concours 2021. Sera-t-il prévu de combler ces différences à la rentrée 2020 ou les évaluations en 2021 seront-elles aménagées ? Surtout qu'il risque d'y avoir quelques disparités suivant les situations des étudiants. En effet, certains étudiants auront pu bénéficier, au moins en partie, de ces enseignements (notamment quand ces heures sont assurées par l'enseignant de la classe qui, malgré le confinement, continue de l'assurer pendant ses heures de cours) quand d'autres n'en bénéficieront pas (quand ces heures sont assurées par un colleur extérieur).

Pour le SNES-FSU, il conviendrait de prévoir d'inclure l'enseignement de l'informatique dans les services et les ORS des professeurs des classes de BCPST et de filière économique et commerciale afin que, comme dans les autres classes préparatoires scientifiques, l'enseignement de l'informatique soit enfin considéré comme une discipline à part entière et non comme un « complément indispensable ». Le fait d'inclure les heures d'informatique dans le service des enseignants de ces deux filières permettrait en outre l'égalité sur tout le territoire et mettrait fin aux différences de rémunération car, comme vous le savez, actuellement, le volume et le paiement des heures d'enseignement d'informatique est lié à l'effectif de la classe.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux demandes du SNES-FSU, veuillez recevoir, Madame la Directrice de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, Madame la Cheffe de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, l'expression de nos salutations respectueuses.

Julien LUIS

Copies au Doyen du groupe Mathématiques de l'IGESR et aux inspecteurs généraux en charge de l'informatique.